

CHANGEMENT DU NIVEAU DE LA NAPPE PHRÉATIQUE

En 1988, j'ai acheté un terrain entièrement boisé de quatre acres 2000 pieds le long de la route par 1000 pieds de profondeur. Une nouvelle ligne électrique le traversait. En face, à environ 800 pieds de la route, il y avait un marécage, mais rien de menaçant car mon terrain est en pente ascendante.

Cette année-là, nous avons construit une grange à environ 600 pieds de la route. Avec la dénivellation, elle est 20 pieds plus haute que celle-ci. Nous avons fait creuser une tranchée de six pieds de profondeur pour acheminer l'électricité. Il n'y avait aucune trace d'eau dans celle-ci.

« *Nous devons vendre notre demeure avant de construire notre nouvelle maison. Cela s'est fait en septembre 1991* ». Nous avons fait creuser les fondations à ce moment-là pour être prêts à construire dès avril 1992. Il n'y avait aucune trace d'eau dans le trou de plus de huit pieds de profondeur (voir photos ci-jointes), la maison est environ 15 pieds plus haute que la route. À ce moment, nous avons fait creuser un canal sur le côté pour égoutter les drains de la maison. À la sortie du drain d'évacuation, il y avait de l'eau qui s'écoulait au printemps, mais c'était sec le reste de l'année.

Du long de la ligne électrique, Hydro avait fait un canal d'environ cinq pieds de large par 4 pieds de profondeur. À sa sortie dans la partie basse de mon terrain, l'eau s'accumulait à la fonte des neiges, mais c'était sec le reste de l'année. Puis, vers 1993, elle s'est mise à rester plus longtemps. À la fin des années 90, elle restait toute l'année sur une petite superficie de mon terrain, mais le marécage avait beaucoup augmenté.

Au début des années 2000, le voisin à l'arrière (voir schéma) a fait construire un chemin sur son terrain. Aucun problème, il est chez-lui, mais comme son terrain est boisé à 100 % à cet endroit. Il a fait couper les arbres.

Quelques années plus tard, j'ai remarqué que le drain de drainage de la maison coulait jusqu'en juillet, puis cela a augmenté, et maintenant, il coule toute l'année, même l'hiver ou durant les périodes de sécheresse de l'été.

En avril 2014, j'ai eu une inondation dans le sous-sol qui est partiellement aménagé (salle de jeu 16' x 20'). Mon assureur a payé, mais a exigé que je fasse creuser un puisard et vérifier les drains avec une caméra aux deux ans.

En décembre 2014, en descendant à la cave, je me suis rendue compte que la pompe partait aux 10 à 15 minutes, j'ai fait revérifier les drains. Les experts m'ont conseillé de creuser sous la fondation et d'installer un nouveau drain relié directement au puisard car selon eux, la maison flottait littéralement sur l'eau. J'ai accepté de faire les travaux, mais avec les grands froids du début 2015, le drain extérieur a gelé (je l'ai fait isoler depuis) donc deuxième inondation au moins d'un an.

Mon assureur a payé mais a augmenté ma prime de 74 % et menacé de ne plus m'assurer à l'avenir. À ce moment-là, je n'avais toujours pas fait le lien avec la coupe des arbres pour le chemin à l'arrière de mon terrain.

Quand Hydro Québec a décidé de construire à côté de la ligne existante, j'ai compris pourquoi j'avais autant d'eau chez-moi. En effet, sur la carte géographique que l'on m'a montrée, j'ai vu qu'à l'arrière de mon terrain, il y a des terres humides et marécageuses, ce que j'ignorais avant de voir les cartes en question.

En coupant les arbres qui absorbaient l'eau du terrain, cela a fait en sorte qu'elle s'écoule maintenant chez-moi, car il n'y a qu'une faible épaisseur de terre sur de la glaise. Comme la glaise n'absorbe pas l'eau, la maison flotte vraiment sur l'eau comme me l'ont expliqué les experts.

Imaginez maintenant ce qui va se produire dans quelques années si Hydro Québec coupe 46 mètres d'arbres matures sur ces mêmes terres humides. C'est beaucoup plus large que le chemin que mon voisin a construit.

Les gens d'Hydro me disent qu'ils ne me laisseront pas tomber, mais quand je leur demande ce qu'ils vont faire, ils me répondent : « *Nous verrons à ce moment-là* », rien de rassurant. Ça prend quelques années avant que la situation change et il sera trop tard à ce moment-là. J'ai 74 ans, ça fait 24 ans que je demeure ici, je sais à quel point ce milieu est fragile. J'entretiens la forêt du mieux que je peux et j'espérais y finir ma vie en paix, non pas avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

Un de mes voisins qui habite le chemin Gilbert depuis les années 70 n'avait jamais eu de problème à circuler sur son terrain en VTT ou avec son tracteur, mais depuis la construction du chemin derrière nos terrains, il s'enlise. Il est venu avec moi à la séance d'information du 20 juin dernier à 19 h 30 à l'Hôtel Delta de Sherbrooke. Il en a fait la remarque au chef du projet qui lui a répondu la même chose qu'à moi : « *Votre problème actuel ne dépend pas de nous, nous verrons ce que nous pourrions faire à ce moment* ».

Pour moi, cette séance d'information était une arnaque. Bonne présentation par un de vos représentants, beau film avec commentaires rassurants quant à la protection du territoire. Aucune image des immenses zones humides et du grand marécage devant chez-moi. Aucune mention de la tourbière, des problèmes de propagation du nerprun bourdaine ou de la phragmite. Pas un mot non plus sur les salamandres pourpres (corail), les rainettes, les tortues, les castors ou les oiseaux qui nichent au printemps dans le marécage. De la poudre aux yeux.

La première fois qu'il y a eu une séance d'information à Ascot Corner, on m'a dit que tout était décidé. Je suis sortie de là complètement démolie. J'ai appris que le BAPE devait donner son accord qu'en juin dernier.

MARÉCAGE ET FAUNE

Je suis extrêmement préoccupée par le sort réservé au marécage. Il y a des salamandres pourpres (corail) espèce déclarée vulnérable en 2010 (il y en a aussi sur mon terrain) et des tortues. J'en ai vu à quelques reprises de 15 à 18 pouces de diamètre. C'est très impressionnant de les voir marcher. Mes voisins en ont vu aussi. Ces espèces sont censées être protégées, enfin, c'est ce que je croyais jusqu'à maintenant.

Dans ce marécage, il y a beaucoup de castors et plusieurs barrages. Au printemps, de nombreux oiseaux migrateurs viennent y nicher chaque année. Il y a entre autres, des Bernaches du Canada, plusieurs sortes de canards, des Butors d'Amérique, des Grands Hérons et j'en passe. Et ça c'est sans parler des innombrables rainettes, ouaouarons et couleuvres.

Hydro s'arroge le droit de faire ce qu'aucun citoyen québécois ou canadien n'aurait le droit de faire. En 1986, lors de la construction de la ligne, les gens étaient moins sensibilisés à l'importance des milieux humides et des tourbières, (il y en a une sur le trajet de la ligne qu'on veut faire), mais en 2016, cela dépasse l'entendement, c'est de l'aveuglement volontaire, surtout si l'on tient compte des changements climatiques.

LA FLORE

En ce qui concerne la flore, la ligne électrique est le principal vecteur de la dispersion du nerprun bourdaine et de la phragmite.

Le nerprun bourdaine est un arbuste exotique très envahissant dont les fruits contiennent deux à trois graines. Chaque arbuste peut porter entre 400 et 1800 graines et celles-ci peuvent rester en dormance jusqu'à trois ans. Il se reproduit aussi par les racines et si on le coupe, il peut donner jusqu'à 20 rejets par souche. Je le sais par expérience (j'en ai compté jusqu'à 29) car j'en ai chez-moi.

Il pousse dans tous les sols humides ou non, ombre ou soleil, mais au soleil, il peut pousser de deux mètres en un an. Il étouffe toutes les repousses d'arbres (érables, frênes, bouleaux jaunes, mélèzes, même les épinettes.

En effet, les graines qui ne sont pas mangées par les oiseaux tombent au sol et germent. En très peu de temps, vous avez un mur de nerprun qui envahi toute la forêt. Seuls les grands arbres demeurent, mais lorsqu'ils tombent, ils ne sont pas remplacés.

En 1989, je n'en avais pas sur mon terrain et je ne connaissais pas cette plante. Au cours des années qui ont suivi, je l'ai vu apparaître. En 2009, j'ai bien failli en perdre le contrôle, depuis ce temps, je passe plusieurs jours par an à en arracher, c'est infernal.

La ligne longe des milliers d'acres de forêt que nous devons protéger contre ce danger. C'est une menace réelle, mais Hydro minimise la situation. Pourtant, les gens d'Hydro devraient comprendre que si en 1989, nous n'avions pas de nerprun et qu'aujourd'hui, nous avons un problème à peine gérable, ils ne feront que l'amplifier en élargissant leur ligne.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que dans la région, les vents soufflent de l'ouest vers l'est 95 % du temps et que Hydro a décidé de faire passer sa ligne du côté est.

Quand le vent s'engouffre dans la ligne, comme il n'y a pas d'arbres, il prend de l'ampleur et fait régulièrement tomber des arbres du côté est. Cela donne encore plus de place au nerprun pour s'étendre. Si vous coupez 46 mètres d'arbres de ce côté, cela va accroître le problème à tel point qu'il deviendra carrément ingérable et que nous perdrons des centaines d'acres de forêt en région.

Demandez à la Ville de Granby de vous expliquer les ennuis que leur cause cette plante actuellement et vous aurez une meilleure idée de ce qui nous menace et des coûts futurs pour l'éradiquer.

La ligne projetée fait plus de ³⁰300 kilomètres. Hydro l'a subdivisé en sections et présente chacune d'elles aux personnes concernées, celles-ci ne connaissent donc que leur petit coin de territoire, ne savent pas les dégâts que cela causera à l'environnement quelques kilomètres plus loin, et ne pensent pas à se regrouper pour contester et prévenir ce désastre.

Assis dans leurs bureaux à des centaines de kilomètres de chez nous. Les gens d'Hydro ne songent qu'à vendre de plus en plus d'électricité, c'est le côté financier qui les intéresse. Ils minimisent la situation et ne réalisent pas les problèmes que cela va engendrer dans quelques années sur notre territoire.

À la fameuse séance du 20 juin dernier, une personne a demandé ce qu'ils feraient pour éviter la propagation du nerprun. La réponse donne froid dans le dos. Ils ont répondu : « *Sur les terrains contaminés par le nerprun, nous enterrerons tous les débris puis nous désinfecterons la machinerie* ». Ils veulent enterrer alors que les graines restent jusqu'à trois ans en dormance ?

Les spécialistes qui sont venus chez-moi étaient très gentils, mais ne connaissaient pas le nerprun. Ils en avaient entendu parler, mais n'en avaient jamais vu et ne pouvaient l'identifier. Et vous pensez que des travailleurs sur la machinerie le seront ? Ou bien ils sont réellement inconscients, ou bien, ils nous prennent pour des idiots.

Ajouter le problème de la propagation de la phragmite qui s'engouffre partout à une vitesse folle (j'en ai maintenant en plein centre de la forêt), et vous avez un scénario de film d'horreur. Vous n'avez qu'à longer les autoroutes du Québec pour voir avec quelle facilité cette plante envahit le territoire.

Cela a coûté des millions pour dépolluer les rivières car on avait minimisé l'impact du déboisement des rives sur les terres agricoles et l'implantation de grosses porcheries près des rivières. Même chose pour le déboisement des rives des lacs et la prolifération des algues vertes. Maintenant, ce n'est plus permis, mais le mal est fait. Ça prend des années et des millions pour réparer les dégâts.

Dans le cas présent, il est encore temps d'éviter une catastrophe avant qu'elle ne devienne irréversible, mais le temps presse.

CONCLUSION

Tous ces problèmes ont été causés par des humains et ils doivent être résolus par des humains. Le nerprun, la phragmite, la Grande Berce du Caucase ont été importés pour offrir de nouvelles variétés aux paysagistes sans se soucier de ce qui arriverait lors de la dispersion des graines.

Aujourd'hui, Hydro agit de la même manière, c'est comme si l'homme n'apprenait pas de ses erreurs. Je m'adresse à votre organisme en qui j'ai vraiment confiance. Ma seule crainte, c'est que vous ne soyez pas assez nombreux et qu'avec les vacances, mon dossier soit mis de côté. Cela ne fait que trois semaines que je sais que le BAPE n'a pas encore donné son accord, c'est pourquoi je suis à la dernière minute.

Recevez, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Thérèse Rodrigue

Cookshire-Eaton (Québec) JOB 1M0



Le 24 septembre 2015

Marie-Therese Rodrigue & Samir Jarjoura

Eaton
JOB 1M0Assurance: **HABITATION**
Assureur: **Intact Assurance (D)**
Police:
Dossier :

Madame, Monsieur,

D'ici une dizaine de jours, vous recevrez le renouvellement de votre police d'assurance. Si l'assureur ci-haut mentionné est INTACT, nous désirons vous aviser que nous faisons principalement affaire avec INTACT Assurances avec lequel notre cabinet a des liens financiers.

Votre renouvellement prend effet le 24 octobre 2015 pour un terme de 12 mois. Votre prime passera de 2096 \$ à 3660 \$. Ceci représente une augmentation de 74 %. L'augmentation de votre prime d'assurance est principalement causée par la ou les réclamations suivantes à votre dossier :

1. Date : 2014-04-10 Payé : 13 188.29 \$
2. Date : 2015-03-26 Payé : 16 295.52 \$

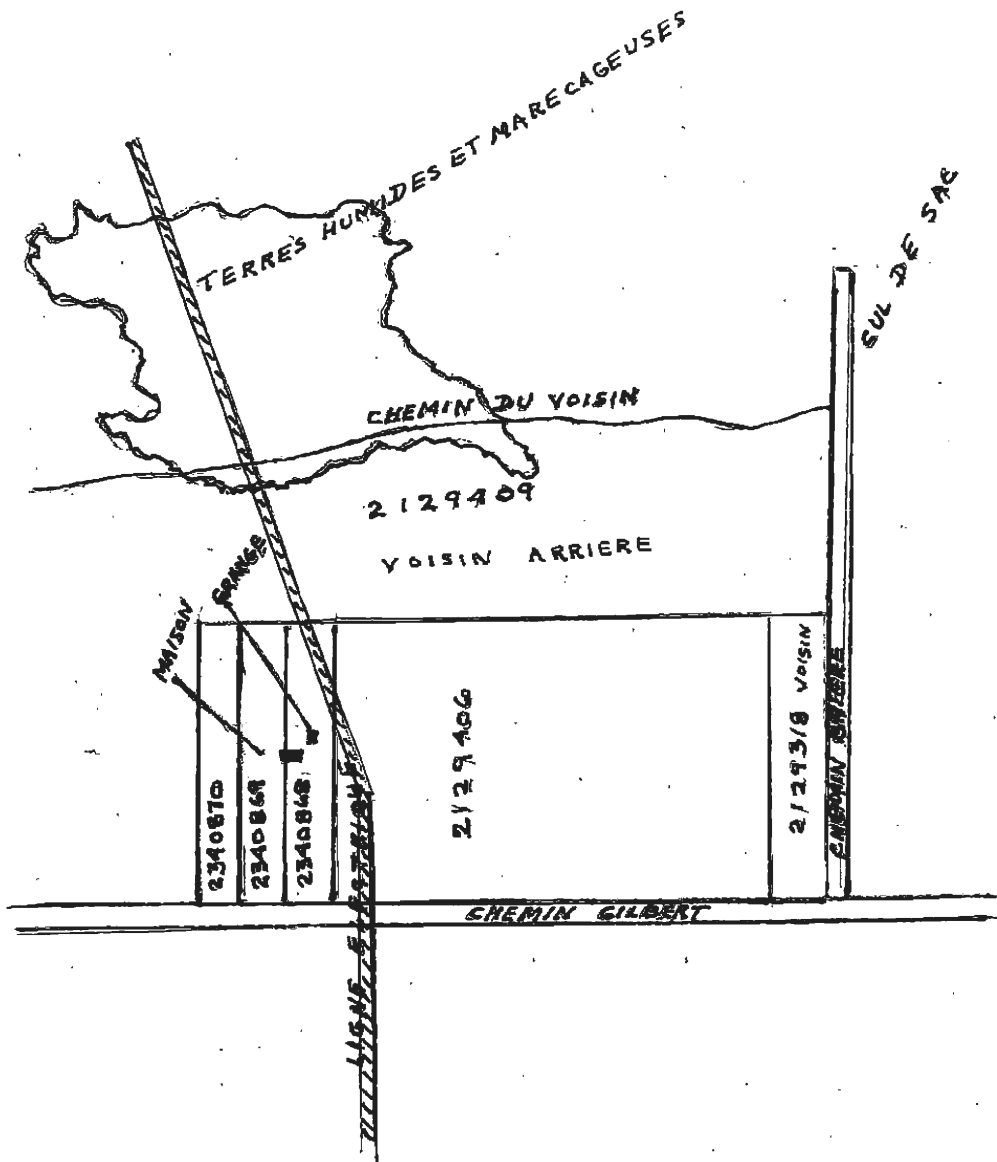
De plus, et afin de respecter nos obligations légales, prendre note que votre renouvellement comprend ou comporte l'ajout des protections cochées ci-dessous. Le coût total pour l'ajout des protections est de 0 \$.

Risque: 4540 en Gilbert Eaton	Non Applicable	Ajoutée	Incluse	Non incluse
1. Montant d'assurance bâtiment (100 % coût reconstruction)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Eau du sol et égouts 60 000 \$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Eau au dessus du sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Fuite ou débordement de mazout	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Entrée d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6. Formule tous-risques (bâtiment et contenu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Feu, explosion, fumée suite à un tremblement de terre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Tremblement de terre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Frais juridique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Vol d'identité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Piscine et SPA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
12.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nous vous invitons à communiquer avec nous dans les plus brefs délais afin de faire la mise à jour complète de votre dossier. Vous pourriez être admissible à certains rabais et peut-être bénéficier d'une tarification plus avantageuse.

Nous nous vous remercions de votre confiance, veuillez accepter nos salutations distinguées.

Votre courtier
Courtier en assurance de dommages des particuliers



TERRES HUMIDES ET MARECAGEUSES

CHEMIN DU VOISIN

SUL DE SAC

2129409

VOISIN ARRIERE

MISAN
CANALS

2340870

2340868

2340848

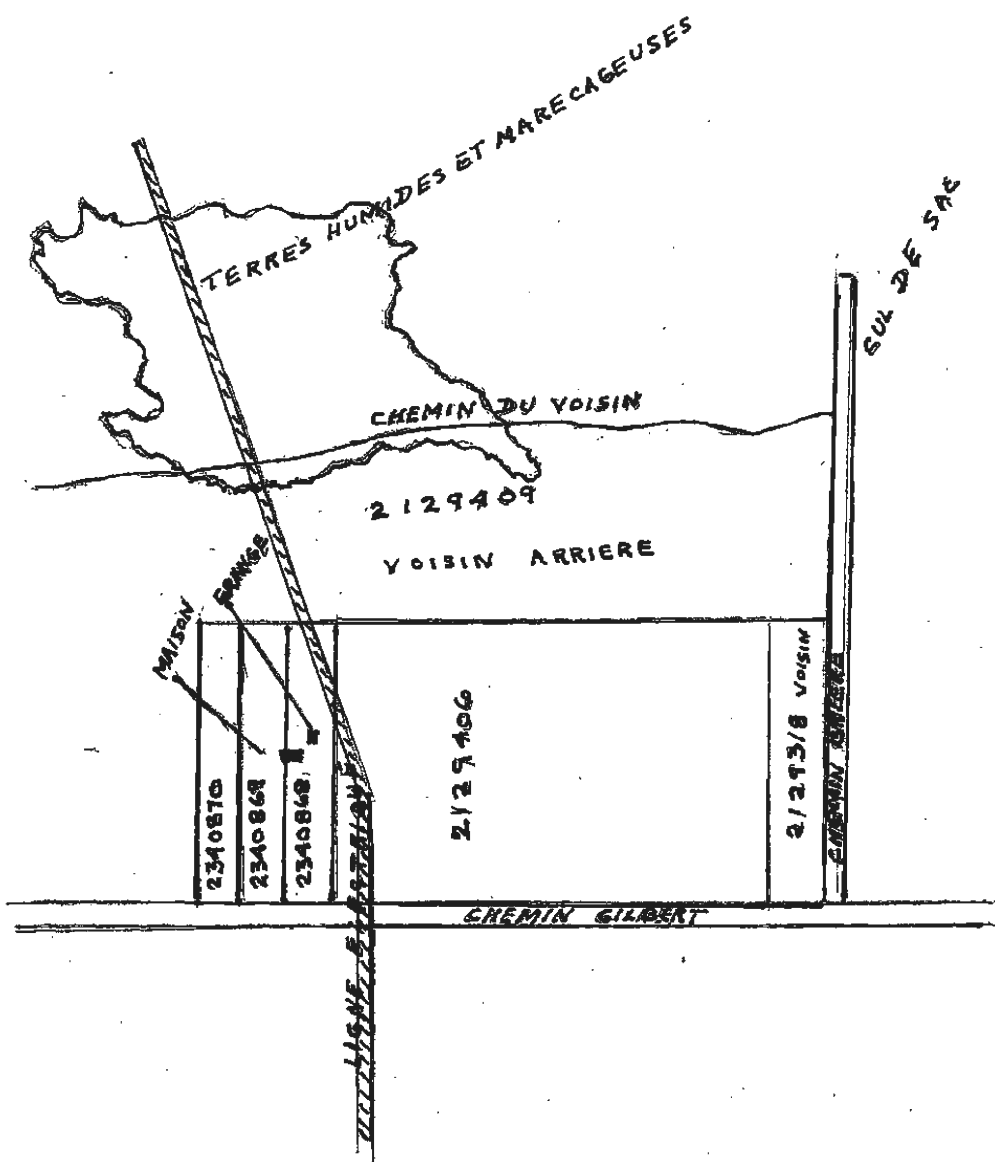
2129406

2129318 VOISIN

CHEMIN GILBERT

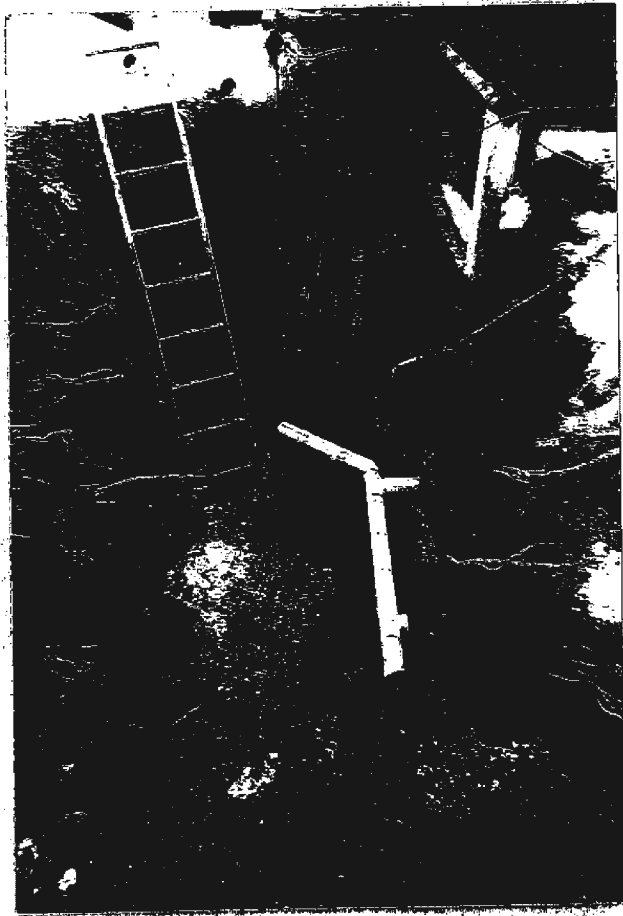
CHEMIN GILBERT

115 M



Décembre 2014

La maison flotte sur l'eau, j'ai fait installer un nouveau drain relié directement au puitsard



19 décembre 2014

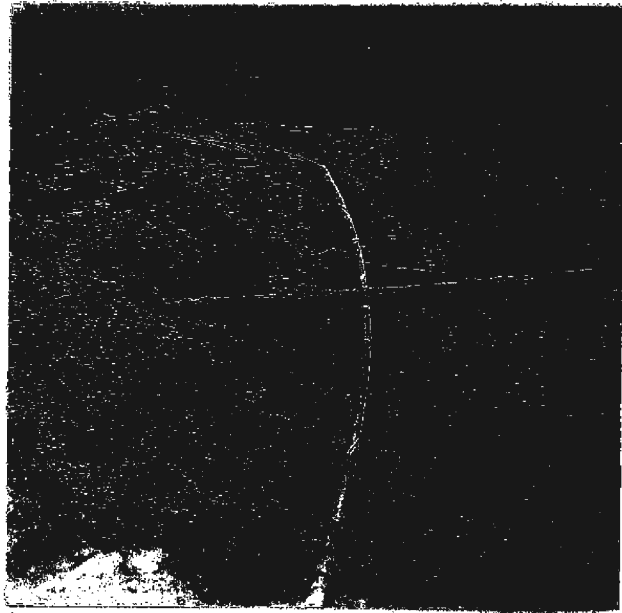
La pompe du puitsard se met en marche toutes les 10 à 15 minutes et rejette le surplus des drains dehors.



1989

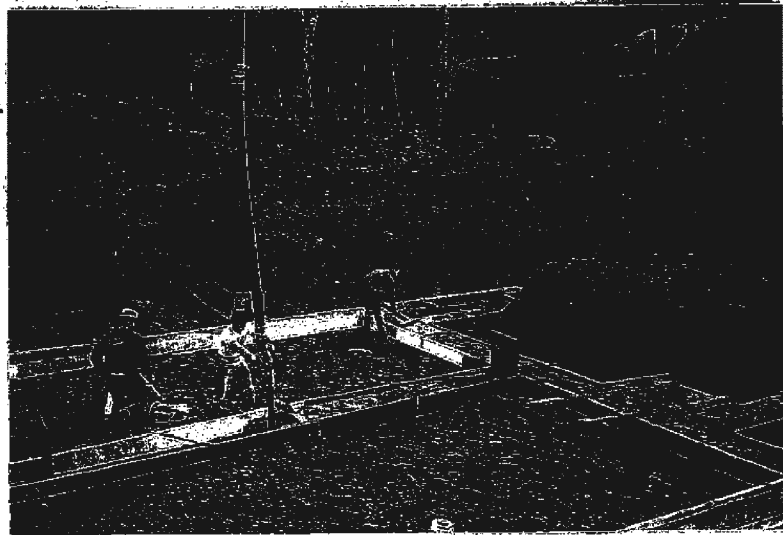
Enfouissement des
fils électriques dans
une tranchée de 6 pieds
de profondeur.

Aucune trace d'eau.



fin
septembre 1991
début octobre
coulage de la
dalle du solage
de la maison.

Trou de puits
de 8 pieds de
profondeur,
Aucune trace
d'eau.



La maison est 15 pieds plus haute
que la route et la grange que vous
appercevez à droite de la photo environ
20' plus haute que la route